



Lyon, 05/12/2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**« Les industriels du cuir fragilisés :
Suspension du Bureau de CTC, Comité professionnel du cuir »**

CTC, le Comité professionnel ⁽¹⁾ du cuir, de la tannerie et mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie et de la ganterie se trouve dans une situation de gouvernance tout à fait inédite. Le 24 novembre dernier les membres du Bureau (le président, le premier vice-président et les trois vice-présidents présents) en la présence des représentants du ministère de l'Industrie et du représentant du ministère du Budget, ont dû suspendre la réunion de Bureau visant à préparer les travaux sur le budget 2012 et le plan à 4 ans pour manifester leur profond désaccord vis-à-vis de la politique suivie par les pouvoirs publics. En conséquence de quoi, les membres du Bureau de CTC et les fédérations professionnelles du cuir ont sollicité une entrevue auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Monsieur François Baroin, afin de lui faire part de leurs fortes préoccupations sur l'avenir de leur Comité professionnel et de leurs entreprises.

Depuis deux ans l'administration française d'une part, mais aussi les instances européennes d'autre part et maintenant le gouvernement n'ont de cesse de proposer des réformes qui n'aboutissent qu'à entraver l'efficacité des actions conduites par CTC au profit des industriels du cuir.

CTC perçoit une taxe « affectée » versée par les industriels de la filière cuir et mutualise cette ressource pour leur fournir des prestations dans les domaines notamment de la normalisation, de la propriété intellectuelle, de l'innovation, de la formation ou de la promotion à l'international. Organisme de droit privé, CTC est géré par les professionnels du cuir et accompagne ainsi près de 1 000 PMI. Il s'agit d'entreprises industrielles avec un fort taux de main d'œuvre qui réussissent, malgré une très forte concurrence internationale, à maintenir leurs savoir faire en France, à investir, à maintenir l'emploi dans les régions et de plus elles sont fortement exportatrices.

Ainsi, le Parlement s'apprête-t-il à voter sur proposition du gouvernement, une disposition qui plafonnerait la taxe fiscale affectée perçue par CTC, recette qui provient d'un impôt consenti par les entreprises du secteur et destinée à accompagner leur développement, pour en reverser une partie au budget de l'État. Le plafonnement de cette ressource a des incidences importantes pour les PMI mais ne constitue qu'une mesure sans impact réel pour l'État.

Ces assauts répétés de la part de l'administration, de l'Europe et du gouvernement, pour déstabiliser cette filière cuir déjà fragilisée, sont d'autant moins compréhensibles que le pouvoir politique souhaite mettre en avant le développement de l'industrie française, le renforcement de l'innovation dans les PMI, la propriété intellectuelle et les vertus de l'exportation ⁽²⁾.

Contact : Christophe BROQUET - Relations Presse
Tél. : +33 (0)4 72 76 10 10
E-mail : cbroquet@ctcgroupe.com

(1) *Présentation des Comités professionnels : opérateurs spécialisés en recherche, développement et innovation au service des entreprises et particulièrement des PME/PMI.*

Émanant de la volonté des organisations représentatives d'un secteur d'activité et créés par voie réglementaire du ministère intéressé, les Comités professionnels sont des organismes privés qui exercent des activités de recherche, développement et innovation suivant une logique de mutualisation au bénéfice de la compétitivité technologique du secteur concerné. S'appuyant sur les compétences de leur personnel, majoritairement scientifiques et de leurs plates-formes technologiques, ils sont à l'interface de la recherche fondamentale et du développement technologique des entreprises.

Veille technologique et marché, normalisation, formation continue, recherche technologique, diffusion-dissémination des résultats, transfert technologique, accompagnement dans l'innovation technologique et non technologique (aide à la conquête des marchés à l'exportation, différenciation par la mode, le design, aide aux jeunes créateurs,...) servent une large communauté d'entreprises sous une forme collective et personnalisée.

(2) *« L'industrie doit être notre obsession quotidienne. En somme, la politique industrielle, mot qui avait été banni du vocabulaire et de la pensée politique depuis des années est de nouveau une priorité absolue » - Nicolas Sarkozy, Président de la République, 17 novembre 2011, 3^{ème} anniversaire du FSI*

« Le développement des PME doit devenir la colonne vertébrale de notre politique économique. Il s'agit de tout repenser en fonction de cette question : « est-ce oui ou non favorable au développement de nos PME conquérantes ? ». Pour que nos PME se développent, pour créer un « Mittelstand » à la française, il faut des capitaux, des hommes, de l'innovation ET l'appui des grandes entreprises et l'appui du politique » - 1^{ère} convention nationale du programme 2012, UMP, novembre 2011

« Pour la France et l'Europe, seule la compétitivité « par le haut », par l'innovation, produira une croissance durable et riche en emplois » - Projet socialiste 2012, avril 2011